

**BUREAU FEDERAL TELEPHONIQUE
21 JUIN 2006**

Présents : MM. Bernard LAPASSET, Alain DOUCET, René HOURQUET, Pierre CAMOU, Jean Claude BAQUE, Gilbert CHEVRIER, Jean DUNYACH, Guy PIERA, Michel PALMIE, Jean Louis BARTHES, Jean Luc DRUAIS.

Excusés : MM. Jacques LAURANS, Claude DOURTHE, Lydie BONNET, Bernard GODET, Daniel FALQUE.

Assistent : MM. Patrice Doctrinal, Olivier KERAUDREN

* * *
 * *
 *
 *

Le Président Lapasset ouvre la séance à 15 heures.

I – Compétitions Fédérales 2006/2007 – Remplacement de places vacantes.

Le Bureau Fédéral est convoqué afin de déterminer les clubs susceptibles d'être appelé à évoluer dans les différentes divisions fédérales en fonctions des désistements déclarés et des éventuelles décisions de relégations pour motifs financiers prononcées.

1 – Première division Fédérale :

Jean Claude BAQUE informe les membres du Bureau Fédéral de la décision du club de VENDRES de refuser son accession en 1^{ère} division fédérale et de se maintenir en Fédérale 2.

Il indique que dans le cadre de l'application de l'article 344 des règlements généraux, trois candidatures ont été reçues :

- RC Orléans ; ce club est arrivé 2^{ème} de sa poule et il est classé 5^{ème} au niveau national
- RC Châteaurenard ; ce club est arrivé 2^{ème} de sa poule et il est classé 6^{ème} au niveau national.
- RC Nice ; ce club est classé 52^{ème} au niveau national.

Il est rappelé pour mémoire que le Comité Directeur, dans sa séance du 9 juin 2006 a décidé d'accepter la participation du club de ROUEN en première division fédérale pour la saison 2006/2007.

Alain DOUCET demande à la DNACG de fournir pour le Comité Directeur du 30 juin prochain tous les éléments en sa possession qui permettront au Comité Directeur de la FFR de prendre toutes les décisions utiles en parfaite connaissance de cause.

Il est précisé qu'en cas de descente d'un club professionnel pour des raisons extra sportives, il sera fait application des règlements de la LNR qui prévoient le repêchage d'un club relégué sportivement.

2 - Fédérale 2 :

Jean Claude BAQUE informe les membres du Bureau Fédéral, qu'à ce jour, trois demandes officielles ont été reçues par la FFR:

- Entente ASASP Aramits,
- La Voulte Sportif,
- St Pierre des Corps.

Concernant le remplacement du club de QUILLAN, Le Bureau Fédéral donne mandat au Secteur Grand Sud pour décider du club qui sera appelé à procéder au remplacement de ce club en 2^{ème} division Fédérale pour la saison 2006/2007.

Alain DOUCET précise que la procédure de conciliation actuellement en cours à l'initiative du club de l'US DEUX PONT sera susceptible d'entraîner la substitution d'un club par un autre dans le même secteur et n'aura pas d'incidence sur les remplacements à réaliser.

3 - Fédérale 3 :

Le Bureau Fédéral rappelle que les éventuelles décisions de remplacements qui seraient rendues nécessaires relèvent de la compétence des différents secteurs.

II – QUESTIONS DIVERSES :

1 – Incidents survenus lors de la rencontre RC NIMES-USA LIMOGES :

Suite aux incidents graves survenus lors de la demi-finale du Trophée Jean Prat opposant le RC NIMES GARD à l'UA GAILLAC, les commissions fédérales compétentes ont été saisies et sont actuellement en cours de traitement de ce dossier. René HOURQUET indique avoir visionné la totalité du film de la rencontre.

Alain DOUCET informe le Bureau Fédéral que le Président TISSOT a décidé de ne pas poursuivre ses fonctions à la tête du RC NIMES GARD et que la présidence sera assurée par Monsieur Louis GAGNIERE.

2 – SEMOS de Tarbes Pyrénées Rugby :

Le Président LAPASSET informe les membres du Bureau Fédéral que le Conseil Supérieur de la DNACG a prononcé en première instance, la rétrogradation pour raisons financières du Club de TARBES PYRENNEES RUGBY.

3 – Lettre de TOUCH RUGBY FRANCE :

Le Président LAPASSET informe les membres du Bureau Fédéral de la lettre reçue de TOUCH RUGBY France.

Le Président souhaite qu'à l'appui de cette lettre :

- Le processus de discussion soit engagé avec cette association afin de déterminer par convention, les conditions dans lesquelles l'intégration de cette association pourra être réalisée.
- Une lettre officielle soit adressée au Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la vie associative pour l'informer de la démarche engagée,
- Il soit demandé à cette association d'informer la FFR concernant sa situation financière,
- Il soit vérifié que cette association ne comporte en son sein aucune personne ayant fait l'objet d'une mesure de radiation prononcée par la FFR.

Alain DOUCET confirme qu'il souhaite pouvoir organiser prochainement une réunion de travail entre la FFR et les représentants de cette association afin de déterminer les modalités de leur intégration par voie de convention.

Après discussion, le Bureau Fédéral donne, à l'unanimité de ses membres, son autorisation pour que des discussions puissent être ouvertes avec cette association pour définir les modalités de son intégration au sein de la FFR.

4 – Subvention exceptionnelle :

Suite aux incidents survenus au cours de l'hiver 2006 dans les banlieues, une démarche officielle a été engagée par le CNOSF à la demande du Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la vie associative. Une commission a ainsi été créée au sein du CNOSF afin de mettre en œuvre des actions d'intégration et de citoyenneté par le Sport. Le Rugby, le Football et le Tennis ont été intégrés à cette commission.

Dans le cadre de cette action, le Bureau Fédéral décide à l'unanimité de ses membres d'accorder à au CNOSF pour la mise en œuvre des actions de cette commission une subvention exceptionnelle de

50 000 €uros. Les Comités Territoriaux devront être informés de la possibilité qui leur est offerte de bénéficier de la participation de cette commission pour les actions qu'ils sont susceptibles de mettre en œuvre dans ce domaine.

5 – Questions financières :

a) Tarifs France Angleterre 2007

Sur proposition du Trésorier Général, le bureau Fédéral décide à l'unanimité de ses membres de fixer la tarification de la rencontre prévue en août 2007 contre l'Angleterre à Marseille, sur la base de celle retenue lors de la rencontre organisée entre ces deux mêmes équipes à Marseille en août 2003.

b) Edition d'un livre « Rugby des villages »

Sur proposition du Trésorier Général, le Bureau décide à l'unanimité de donner son accord de principe au financement d'un ouvrage de promotion du rugby amateur et des villages au titre des relations publiques. Il ne s'agit pas d'une opération « Coupe du Monde » mais d'une opération de promotion du Rugby en général. Plus particulièrement à destination du GIP, des exemplaires seront réalisés en langue anglaise.

Le montant financier de cette opération reste à définir. Il devrait se situer aux alentours de 100 000 €uros.

Le Président confirme la grande qualité de cet ouvrage et de son contenu, tant au niveau des textes que des illustrations. Il apparaît important de témoigner que le rugby, même à l'heure de la Coupe du Monde, présente des facettes différentes, le rugby amateur des villages en restant une composante essentielle.

c) APARE

René HOURQUET informe les membres du Bureau Fédéral que lors de la réunion qui a été organisée avec l'APARE le 10 juin dernier, cette dernière a présenté ses demandes à la FFR, à savoir :

- Réduction du tarif assurance des licences des joueurs et dirigeants des associations supports,
- Intégration des associations support au dispositif général de participation aux frais relatifs aux équipes de jeunes.

Entre temps, une réunion a été organisée sur ce thème avec les membres du groupe de travail constitué par la LNR. Un consensus semble avoir été trouvé permettant de dégager les ressources complémentaires qui permettront de répondre aux demandes exprimées.

Suite à cette réunion, une proposition élaborée sera présentée par Patrick WOLFF, Trésorier de la LNR, à son prochain Comité Directeur.

d) Fondation A. FERRASSE :

Le Bureau Fédéral donne mandat à René HOURQUET pour engager des discussions avec la Fondation A. Ferrasse afin de permettre une meilleure adaptation des rentes accordées aux grands blessés.

Le Président confirme qu'il est indispensable de veiller que personne ne se retrouve sans soutien et qu'il s'agit donc d'un dossier important.

6) Recrutement des STAPS :

Gilbert CHEVRIER présente aux membres du Bureau Fédéral l'état des actions en cours concernant la mise en place des jurys destinés à procéder aux recrutements des STAPS.

7) XV DE FRANCE :

Jean DUNYACH informe les membres du Bureau de la composition de l'Equipe de France qui affrontera l'Afrique du Sud le 24 juin prochain.

Le Bureau Fédéral adresse à Peter De Villiers, qui a été touché par le décès de son jeune frère, ainsi qu'à sa famille, ses sincères condoléances et tout son soutien.

8) Finale des moins de 21 ans :

Le Président souhaite que les membres du Bureau Fédéral soient présents lors de la finale du Championnat du Monde des moins de 21 ans.

9) Discussions concernant la Coupe du Monde 2007 :

Une réunion avec S. BLANCO est prévue en début de semaine prochaine. Une note de synthèse a été réalisée. Le choix est de maintenir nos positions et nos choix concernant la gestion des internationaux et le maintien du lien direct existant entre la FFR et les joueurs internationaux, cela dans le respect du lien de travail existant également entre les joueurs et les clubs.

Le Président LAPASSET souhaite avoir un accord global de la LNR sur l'ensemble des points évoqués, sportifs et financiers. A défaut, il ne sera pas envisageable d'accorder la contribution financière envisagée.

10) Assemblée Générale de la FIRA :

Jean Claude BAQUE présente au Bureau Fédéral le compte rendu de l'Assemblée Générale de la FIRA qui s'est déroulée la semaine dernière en Italie.

* * *
* *
* *

L'ordre du jour étant épuisé, le Président LAPASSET clot la séance à 16 heures.